

Il est à présumer des Genoïs, qu'ils donneront les mains à l'exécution du Traité & à la démolition de ce Lazaret, pour se conserver l'amitié de l'Empereur; & qu'ils relâcheront aussi Don Louïs Giaferi, avec les trois autres Chefs des soulevés de Corse; crainte que la guerre ne vint à se rallumer dans cette Isle, s'ils persistoient plus-long-tems à les remettre en liberté; c'est du moins ce que les Corfes qui ont été dans le parti de ces Chefs, n'ont pas hésité de divulger. Il ne reste cependant plus dans l'Isle que peu de Troupes dont on pourroit se promettre du secours en cas d'une nouvelle rébellion; ce ne sont que trois Bataillons Imperiaux, encore, dit on, se disposent-ils à en partir pour retourner dans peu dans le Milanez.

XII. *Turin.* L'entrée des toiles des Indes est permise dans les États du Roi de Sardaigne par un Edit de ce Prince publié dans le mois d'Août; ce qui va apporter dans ses coffres des sommes immenses. Sa Majesté a imposé aussi une livre par tête, monnoye de Piémont, sur tous ses Sujets; mais l'argent qui proviendra de cette Capitation sera employé à réparer les Fortifications des Places frontieres, & sur-tout à de nouvelles que l'on construit à Alexandrie de la Paille, où l'on occupe actuellement plus de 8000. ouvriers: On assure que c'est avec le consentement de l'Empereur.

*Alexandrie de la paille* ainsi nommée, parce que ses murailles n'étoient autrefois que de paille & de bois enduits de terre, est dans le Milanez sur la Riviere de Tanaro. Ceux de Cremona, de Plaisance & de Milan qui suivoient le parti d'Alexandre III. contre l'Empereur Frederic Barberousse, la bâtirent vers l'an 1160. Le même Frederic est venu depuis l'assiéger, & quoique ses murailles ne fussent que de bouë, il fut obligé de se retirer après six mois de Siege. Il y